

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC  
DCM 2023-04-045**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23  
Présents : 16  
Excusés  
représentés : 6  
Votants : 22

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Cindy ISSARTEL a donné procuration à Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

**Objet : Subvention Opération Façade – M. Maurice FAYARD – 14 rue des Lilas**

Vu la délibération 2022-11-113 en date du 17/11/2022 reconduisant l'opération façades pour l'année 2023 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande n° 2023-02 ;

Vu la déclaration préalable DP 4316222Y0042 accordée le 15/06/2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » en date du 24/04/2023 ;

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, expose que M. Maurice FAYARD, propriétaire de l'immeuble sis 14 rue des Lilas - parcelle section BK 371, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de ravalement des façades. Une seule façade est visible depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du moins-disant, la subvention, en vertu du règlement, serait de 888 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Octroie** à M. Maurice FAYARD, propriétaire de l'immeuble sis 14 rue des Lilas – parcelle cadastrée section BK 371, une subvention d'un montant de 888 € au titre de l'opération façade pour le ravalement des façades visible depuis le domaine public.
- **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux
- **Dit** que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2023
- **Autorise** le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**

**Patricia GOUDARD**

